



Financé par
l'Union européenne

ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN

Centre Technique de la Forêt Communale

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél. : (00237) 677757993 E-Mail : ctfccameroun@yahoo.com

Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

CONTRAT NDICI AFRICA 2024/456-715

« Projet NaturAfrica Transhumance paysage Waza-Logone-Mandelia »

PROJET NATURAFRICA TRANSHUMANCE PAYSAGE WAZA - LOGONE –MANDELIA AVIS DE FOURNITURES DE 20 000 PLANTS FRUITIERS

Dans le cadre d'une nouvelle initiative **NDICI AFRICA/ 2024/454-715** du **projet NaturAfrica Transhumance Waza- Logone-Mandelia** dans la zone de Logone financé par l'Union Européenne, il est prévu dans la convention de financement NaturAfrica – Phase 1 avec l'ACFCAM, la conservation de la biodiversité, le développement des communautés à travers des activités économiques « vertes », la gestion durable de la transhumance ainsi que des activités de gouvernance.

Pour la réalisation de ce projet le CTFC agissant au nom de l'ACFCAM un appel pour la fourniture de 20 000 Plants Fruitiers aux communautés est lancé (Manguier, goyaviers, anacardes, Citronniers, etc pour les sites de plantation de Waza, Pétté, Zina). Les Plans doivent être disponibles mi -juin pour être mis en terre avant fin juin

Lieu de dépôt : Les dossiers de candidature sont à déposer auprès de l'antenne régionale du projet au sein de la délégation régionale MINFOF Maroua ou à envoyer à l'adresse suivante : ctfccameroun@yahoo.com en mentionnant le titre du poste comme objet du message. Seuls les candidats sélectionnés à chaque étape du processus seront informés aux adresses email et téléphonique mentionnées dans leur CV.

Date de clôture : 8 Juin 2025 à 12h30mn.

Les détails de l'appel peuvent être téléchargés sur la rubrique Appels d'offres du site Web :

www.foretcommunale-cameroun.org

Les candidat(e)s intéressés(e) par le présent avis sont invité(e)s à envoyer leurs dossiers comprenant des informations suivantes :

- Le dossier administratif du fournisseur
- Les offres techniques et financières
- Les quantités disponibles et la qualité des essences fruitières
- Les informations sur la taille et le diamètre des plants
- Une lettre de soumission adressée au Directeur du Centre Technique de la Forêt communale

Les pépiniéristes locaux ou régionaux à proximité des zones de plantation sont privilégiés.

D'autres informations complémentaires peuvent être obtenues auprès du Centre technique de la Forêt communale à Yaoundé – Sis près du Palais des Congrès ou à l'Antenne régionale de Maroua Sise

Délégation régionale MINFOF

Pour tout renseignement, veuillez contacter

Tel (+237)699018467/677757993

Email: baudelaire_k@yahoo.com

Bodelaire KEMAJOU





Financé par
l'Union européenne

ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN

Centre Technique de la Forêt Communale

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél. : (00237) 677757993 E-Mail : ctfccameroun@yahoo.com

Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

CONTRAT NDICI AFRICA 2024/456-715

« Projet NaturAfrica Transhumance paysage Waza-Logone-Mandelia »

***CAHIER DE CHARGE FOURNITURE DE 20 000
PLANTS FRUITIERS POUR LES COMMUNAUTÉS DE
PETE, ZINA ET WAZA***

INTRODUCTION

Dans le cadre d'une nouvelle initiative **NDCI AFRICA/ 2024/454-715** du projet **NaturAfrica Transhumance Waza- Logone-Mandelia** dans la zone de Logone financé par l'Union Européenne, il est prévu dans la convention de financement NaturAfrica – Phase 1 avec l'ACFCAM, la conservation de la biodiversité, le développement des communautés à travers des activités économiques « vertes », la gestion durable de la transhumance ainsi que des activités de gouvernance.

Pour la réalisation de ce projet le CTFC agissant au nom de l'ACFCAM un appel pour la fourniture de 20 000 Plants Fruitières aux communautés est lancé (Manguier, goyaviers, anacardes, Citronniers, etc pour les sites de plantation de Waza, Pétté, Zina). Les Plans doivent être disponibles mi -juin pour être mis en terre avant fin juin

■
Lieu de dépôt : Les dossiers de candidature sont à déposer auprès de l'antenne régionale du projet au sein de la délégation régionale MINFOF Maroua ou à envoyer à l'adresse suivante : cfccameroun@yahoo.com en mentionnant le titre du poste comme objet du message.

Date de clôture : 8 Juin 2025 à 12h30mn.

Les détails de l'appel peuvent être téléchargés sur la rubrique Appels d'offres du site

Web : www.foretcommunale-cameroun.org

Les candidat(e)s intéressés(e) par le présent avis sont invité(e)s à envoyer leurs dossiers comprenant :

- Le dossier administratif du fournisseur
- Les offres techniques et financières
- Les quantités disponibles et la qualité des essences fruitières
- Les informations sur la taille et le diamètre des plants
- Une lettre de soumission adressée au Directeur du Centre Technique de la Forêt communale

1) OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

Le présent cahier des charges a pour objet de fixer les spécifications générales des arbres et des plants de pépinières fruitières suivants destinés aux plantations chez les agriculteurs.

- agrumes
- manguiers
- Citronniers
- avocatiers
- Etc...

2) DEVELOPPEMENT VEGETATIF

Les produits de pépinières fruitières sont classés selon leur développement végétatif en :

* Jeunes plants

* Végétale au début de son développement, résultant de semis, marcotte, bouture, éclat, greffe, ou tout autre mode de reproduction ou de multiplication destiné soit :

- à être proposé à la vente pour plantation directe,
- à être replanté à distance, en pépinière d'élevage pour y recevoir des soins le rendant plus apte à la vente sous la désignation d'arbre ou de plante de pépinières.

* Arbres et plantes de pépinières.

Les arbres et plantes de pépinières fruitières sont des produits provenant de jeunes plants ayant subi, après transplantation en pépinières, au moins une saison de végétation, mais pouvant avoir subi plusieurs transplantations et destinées à la plantation définitive.

3) FORME DES ARBRES ET PLANTS FRUITIERS

Les arbres et plantes de pépinières fruitières peuvent être présentées selon les principaux types suivants :

*** Scions**

Plante résultant d'une greffe en pied dont la pousse, qui a quelques mois voire une année de végétation, se trouve dans le prolongement du porte-greffe et dont l'onglet est supprimé à ras de la greffe, ou ayant subi un seul recépage au ras de la greffe, la nouvelle pousse étant dans le prolongement du porte-greffe.

*** Baliveaux**

Plant greffé ou plante obtenue par semis, bouturage ou marcottage, cultivé à distance et ayant plusieurs mois d'âge en pépinière. Le baliveau présente une tige généralement munie de branches latérales et une flèche verticale. Les branches latérales ont subi une taille appropriée à l'espèce considérée.

*** Tige**

Arbre présentant un fût cylindrique ou à peine conique, surmonté d'un ensemble de plusieurs branches, appelé tête ou couronne, obtenu par taille ou greffage. Suivant la hauteur du tronc, mesurée du collet à la première branche, on distingue les arbres haute tige, demi-tige, courte tige et mini-tige.

*** Quenouille ou fuseau**

Arbre d'aspect pyramidal ou conique. La flèche doit être bien droite et dans le prolongement du tronc. La branche la plus basse doit partir à une distance de la greffe comprise entre 30 et 45 cm.

*** Gobelet**

Plante ayant les mêmes caractéristiques que la quenouille mais dépourvue de flèche.

4) CARACTERISTIQUES QUALITATIVES

Les arbres et plantes de pépinières fruitières doivent être classés dans l'une des catégories suivantes :

*** Catégorie 1**

Les arbres et plantes de pépinières fruitières de la catégorie 1 doivent :

a) être conforme à l'espèce ou au cultivar (variété cultivée et étiquetée individuellement);

b) être exempts d'ennemis des cultures faisant l'objet d'une réglementation phytosanitaire (ennemis de quarantaine, de lutte obligatoire...), et pratiquement exempts d'autres ennemis des cultures dangereux. (a)

c) être exempts de lésions susceptibles de porter préjudice à la reprise ou à la croissance ultérieure et au rendement potentiel ;

d) avoir un système racinaire normalement constitué, ne présentant pas de racines principales tordues à proximité du collet ni de dommages mécaniques ou physiologiques de nature à porter préjudice à la reprise ou à la croissance ultérieure et qui serait dû :

- au système de culture,
- à l'arrachage,
- aux différentes manipulations.

Les plantes de pépinières fruitières cultivées en pots ou récipients remplaçant les pots, doivent avoir une motte solide, proportionnée à leur taille et suffisamment protégée pour que les différentes opérations de manutention ne portent pas atteinte à la solidité de cette motte. Elles doivent présenter un enracinement apparent sur les parois de la motte ou des racines à travers les parois des récipients ajourés ;

e) avoir un appareil végétatif conforme aux caractéristiques de l'espèce et du cultivar.

Les branches ne doivent pas présenter de dommage mécanique ni être dans un état physiologique pouvant porter préjudice à l'aspect de la plante ou à son développement ultérieur. La tête doit avoir subi une formation appropriée au type de végétation ou de l'espèce ou du cultivar ;

f) présenter les caractéristiques dimensionnelles minimales fixées dans les normes particulières à chaque groupe d'arbres et de plantes

*** Catégorie 2**

Les arbres et plantes de pépinières fruitières de la catégorie 2 diffèrent de ceux de catégorie 1 par la présence de légers défauts d'aspects ou de petites blessures non susceptibles de nuire à la reprise et à la croissance ultérieure.

Tolérances

La tolérance qualitative applicable aux arbres et plantes de pépinières fruitières est fixée à 5% des sujets, Sauf le Greening et le Chancre Bactérien.

5) CARACTERISTIQUES DES ESPECES LES DIMENSIONS MINIMALES RETENUES SONT LES SUIVANTES :

ESPECES	DIAMETRE P.-G	HAUTEUR	Observations
Agrumes	9 à 12 mm	60 à 80 cm	
Manguiers	12 à 16 mm	40 à 60 cm	
Avocatiers	10 à 16 mm	40 à 80 cm	
Citronniers	9 à 12 mm	60 à 80 Cm	
Anacardiers	10 à 16 mm	40 à 60 Cm	

6) TOLERANCES DES ENNEMIS INDESIRABLES ^(aa)

Les espèces fruitières devront être indemnes des ennemis des cultures suivantes :

ESPECES	ENNEMIS INDESIRABLES
Agrumes	- greening (0) - cercosporiose - tristeza (contrôle des arbres parc à bois) - chancre citrique (0 symptômes visuels) - formes vivantes animales (pucerons, psylles, Cochenilles, nématodes, acariens,)
Manguiers	- bactériose du manguier (0) - anthracnose (symptômes visuels) - oïdium - formes vivantes animales (cécidomies des feuilles, Cochenilles)
Avocatiers	- anthracnose (symptômes visuels) - cercosporiose (symptômes visuels) - formes vivantes animales (cochenilles, nématodes, Acariens...)
Citronniers	- bactériose du manguier (0) - anthracnose (symptômes visuels) - oïdium - formes vivantes animales (cécidomies des feuilles, cochenilles)
Anacardiers	- greening (0) - cercosporiose - tristeza (contrôle des arbres parc à bois) - chancre citrique (0 symptômes visuels) - formes vivantes animales (pucerons, psylles, cochenilles, nématodes, acariens,...)

- (0) : ennemis affectant gravement le devenir de la plante, et pour lesquels aucune tolérance ne peut être

Appliquée.

- pour les autres ennemis, une tolérance maximale de 5% des plants présentant des attaques légères peut être

Admise.

(^a) En absence de réglementation phytosanitaire, le pépiniériste devrait adopter les critères de pays voisins, ou de

Pays où la réglementation existe.

(^{aa}) Dans le tableau figurent des maladies qui ne sont pas (encore) présentes dans la zone, ou qui n'ont pas encore été détectées. Elles sont incluses en guise d'information.

7) COMPOSITION DES DOSSIERS D'OFFRES

1/ Le dossier administratif du fournisseur

Le dossier administratif du fournisseur doit fournir

- Numéro d'identifiant unique
- Relevé d'identité bancaire

- Registre de commerce pour entreprise et récépissé pour les organisations locales (Associations, GIC, Coopérative)
- La lettre de soumission de l'offre adressée au Directeur du Centre technique de la forêt communale

Le dossier technique du Fournisseur doit comprendre des informations suivantes :

- La capacité de production de la pépinière
- Les caractéristiques physico techniques des plants disponibles
- Les essences fruitières disponibles
- Les quantités disponibles
- Les délais de livraison
- L'expérience de l'organisation dans la production des plants
- Les informations sur la pépinière et sa localisation